



Communiqué de presse - 29 juillet 2016

Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par la ville de Thonon-les-Bains.

Les élus de la commune de Thonon-les-Bains ont approuvé ce mercredi 27 juillet les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français à l'unanimité. Dans le cadre de la démarche engagée depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC Syndicat mixte en Pôle métropolitain, toutes les intercommunalités membres de l'ARC doivent adopter d'ici la fin de l'été les statuts du futur Pôle métropolitain.

L'ARC Syndicat mixte, qui compte 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie, changera de statuts au 1er trimestre 2017 pour devenir un Pôle métropolitain. Cette transformation permettra à la structure d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français, en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Les élus de l'ARC portent une vision et une ambition pour leur territoire, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». L'objectif est simple : développer l'offre de transports et garantir la qualité du cadre de vie dans un territoire parmi les plus dynamiques d'Europe. La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté commune : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions après 10 ans de travail concerté (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

La ville de Thonon-les-Bains est la neuvième collectivité membre de l'ARC à délibérer sur les statuts du Pôle métropolitain. Les élus des Communautés de communes des Collines du Léman, Arve et Salève, du Pays Bellegardien, du Genevois, d'Annemasse Agglo, du Pays de Gex, du Pays Rochois, ainsi que ceux du Bas Chablais ont déjà approuvé les statuts du futur Pôle métropolitain, tous à la quasi-unanimité. Au total, 10 collectivités doivent délibérer sur cette démarche durant l'été. La Communauté de communes Faucigny-Glières sera la prochaine à présenter les statuts devant son conseil communautaire.

Actuellement, quinze pôles métropolitains ont déjà vu le jour en France. Une dizaine de projets sont en préparation.

« La ville de Thonon-les-Bains intègrera demain avec le Bas Chablais et les Collines du Léman une nouvelle communauté d'agglomération. Cette nouvelle intercommunalité nous donnera les moyens de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens sur la scène locale, tandis que le Pôle métropolitain nous placera au niveau des enjeux régionaux. Nous aurons besoin des deux pour maîtriser notre développement. » - Monsieur Jean DENAIS, Maire de Thonon-les-Bains et Président de l'ARC Syndicat mixte.

« Les territoires de l'ARC ne peuvent plus se réduire à des stratégies différentes. Le futur Pôle métropolitain est l'échelon le plus pertinent pour permettre à ses membres de se rassembler et de travailler ensemble, sans rivalité. Il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur avec un discours unique pour bâtir une politique solide afin d'apporter des réponses communes, des réponses lourdes aux enjeux de développement de notre région transfrontalière. » - Monsieur Etienne BLANC, 1er Vice-président de l'ARC Syndicat mixte.

Contacts presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)